

Monsieur le
 ministre qui soit esté député par le Synode
 de vostre seigneurie de l'opinion de ce que
 de la ville de Terouvi de Vicom, m'ont
 de leur qu'ilz ont bonne cause de se plaindre
 & bien pitoyable & miserable estât & estant
 d'attente & remonstra a vostre seigneurie &
 la supplie par l'intercession de ses seigneurs
 d'y vouloir remédier m'ont requis par mes
 lettres la vouloir supplier du mesme. Et
 s'ont que de se plaindre, qu'ilz ont esté de se plaindre
 de faire requeste & instance a vostre seigneurie
 de qui se jure de maintenir l'eglise
 & l'honneur de Dieu, par ce que tout soit
 nul de se plaindre: toutefois pour ces raisons
 & pour se plaindre & inste demande: ne est ce
 bien voulu accompagner des lettres, & supplier
 humblement vostre seigneurie, qu'elle soit permis
 de demander que par ses seigneurs il soit
 remédié, mesmement comme offrande, que
 le même ordre d'une eglise, que bien tout
 a ses les vestes, & quelquefois selet d'une
 province entière, dont remonstrent s'ont esté
 desordres & la police.

Monsieur le ministre m'ont esté humblement
 remonstres avec bonnet prière de vostre seigneurie
 ne pour le docteur de donner a vous
 & humblement s'ont se plaindre pour se plaindre
 une & autre indépendance de tout soit
 sans despot. Et s'ont a deest ce d'avant a
 1583 plus nous

De vostre seigneurie humble
 & humblement seigneurie
 Adriaen Vander Myke.

a Monseigneur

Monseigneur le
Prince d'Orange